

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GENECH	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2023
--	--

Référence
DEL.007-2023

Objet de la délibération
Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2023.

Membres du Conseil Municipal
En exercice : 23
Présents : 19
Qui ont pris part au vote : 23

Date de la convocation
15 mars 2023

Date de publication
23 mars 2023

Vote
A l'Unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au sein de la salle polyvalente de Genech, sous la présidence de Madame Anne WAUQUIER, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le quinze du mois de mars deux mil vingt-trois, conformément à la Loi.

Présents : Anne WAUQUIER, Maire – Pierre DORCHIES, Laurence DUPISSON, David MERLIN, Hélène SOULARD, Gautier MARSON, Stéphanie BLANCHARD, Adjointes – Jean-Christophe CARLIER, Jacques DEGRAEVE, Hervé GUYON, Guillaume LABARRE, Isabelle LEPOUTRE, Fleury LOYEZ, Hugues MALFAIT, Milva MASSE, Patricia MOISSETTE, Emmanuelle PASCAL, Virginie RENARD, Francisco SERRA, Conseillers Municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Sophie BERQUÉ qui donne pouvoir à Stéphanie BLANCHARD ; Hervé CAPELLE qui donne pouvoir à Pierre DORCHIES ; Stéphanie GERNEZ qui donne pouvoir à Gautier MARSON ; Pascal GRULOIS qui donne pouvoir à Patricia MOISSETTE.

A été nommé secrétaire de séance : Gautier MARSON.

DÉLIBÉRATION N°007-2023 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2023.

Sur rapport de Madame la Maire ci-dessous :

Le Procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement (discussions, débats, interruption de séance...) et des décisions des séances du Conseil Municipal.

L'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements, modifie l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en y ajoutant quatre alinéas qui déterminent le Procès-verbal des séances, son contenu, ses modalités de publication et de pérenne conservation.

Conséquemment à la suppression du compte rendu des séances des conseils municipaux, le Procès-verbal de séance est depuis le 1er juillet 2022, le seul document officiel par lequel sont retranscrits et conservés les échanges et décisions des assemblées délibérantes locales.

Le Procès-verbal de chaque séance est rédigé de façon aussi complète et aussi précise que possible par le secrétaire de séance, et doit mentionner toutes les affaires débattues et les décisions prises.

Puis il doit être arrêté, c'est-à-dire validé sans aucun formalisme particulier, au commencement de la séance suivante avant d'être signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Le Procès-verbal est ainsi soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, à la suite de la prise en compte de leurs éventuelles remarques.

Ce Procès-verbal fait foi par lui-même jusqu'à preuve du contraire. Le particulier et/ou le Conseiller Municipal qui contestent les mentions portées au Procès-verbal, doit produire la preuve de ses allégations. Dans ce cas, le Tribunal Administratif en examine le bien fondé, peut ordonner une enquête sur la réalité des faits mentionnés au Procès-verbal, peut rétablir les mentions inexactes portées au Procès-verbal et statue alors sur la validité des délibérations.

Le CGCT détermine désormais avec précision le contenu du Procès-verbal des assemblées délibérantes. Celui-ci doit ainsi mentionner :

- la date et l'heure de la séance ;
- les noms du Maire, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés, et du ou des secrétaires de séance ;
- le quorum ;
- l'ordre du jour de la séance ;
- les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées ;
- les demandes de scrutin particulier ;
- le résultat des scrutins précisant, pour les scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote ;
- la teneur des discussions au cours de la séance, qui s'entend comme le résumé des opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour. La mention de l'ensemble des échanges n'est pas juridiquement imposée. L'objectif est d'informer les citoyens sur les principales informations, interventions, idées et opinions évoquées au cours de la séance et dont la retranscription permet, le cas échéant, d'éclairer la décision prise par l'assemblée délibérante.

Cependant, il a été décidé que le contenu des Procès-verbaux serait le plus exhaustif possible afin de tendre vers d'avantage de transparence.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2023, comme suit :

Introduction :

Monsieur Pierre Dorchies, Maire, prend la parole :

« Merci Mesdames, Messieurs les Genéchois ! Merci Mesdames, Messieurs les Elus ! C'est un grand moment pour moi aujourd'hui. Présider ce type de séance deux fois en moins de trois ans, cela fait beaucoup, mais nous allons assumer ! Tout d'abord, je voudrais excuser deux collègues qui sont bloqués sur la route et qui doivent arriver ; êtes-vous d'accord pour les attendre quelques minutes ? Oui ! Merci pour eux. J'en profite pour vous informer que la séance de ce soir est filmée et retransmise sur le Facebook de la Commune.

Hervé va arriver ! Il est 19h10, je déclare le Conseil officiellement ouvert. Je vais donner lecture de la feuille de présence pour vérifier le quorum.

Sont présents Sophie BERQUÉ, Stéphanie BLANCHARD, Hervé CAPELLE, Jean-Christophe CARLIER, Jacques DEGRAEVE, Pierre DORCHIES, Laurence DUPISSON, Stéphanie GERNEZ, Pascal GRULOIS, Guillaume LABARRE, Isabelle LEPOUTRE, Hugues MALFAIT, Gautier MARSON, Milva MASSE, David MERLIN, Patricia MOISSETTE, Emmanuelle PASCAL, Virginie RENARD, Francisco SERRA, Hélène SOULARD, Anne WAUQUIER.

Est absent et excusé Fleury LOYEZ qui donne pouvoir à Guillaume LABARRE.

Est absent pour le moment Hervé GUYON.

Merci. Nous allons passer à l'ordre du jour avec la première délibération : Désignation du Secrétaire de séance.

Délibération 01-2023 : Désignation du secrétaire de Séance :

Conformément à l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, au début de chaque séance, nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Qui se présente pour être Secrétaire de séance ? (**Hélène SOULARD lève la main**). Hélène, merci. Qui est contre ? (**Personne**). Qui s'abstient ? (**Personne**). Qui est

pour ? **(21 mains levées et 1 procuration « pour »)**. Merci, Hélène SOULARD est désignée Secrétaire de séance.

Délibération 02-2023 : Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2022 :

Délibération numéro deux. Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2022. Avez-vous des remarques sur le projet de Procès-verbal du 16 novembre dernier, qui vous a été communiqué ? ».

Pascal Grulois, Conseiller Municipal prend la parole :

« Ce n'est pas une remarque concernant le Procès-verbal, c'est une question. Suppression maintenant du compte-rendu, il n'y a plus que le Procès-verbal. C'est donc le Procès-verbal tel qu'on l'a sous les yeux, qui va être mis sur le site de la Commune. C'est parfait, c'est ce que je demande depuis des années. Le seul souci, c'est que pour les Genéchois, il y a un délai de deux mois forcément entre deux Conseils Municipaux. Je ne sais pas s'il y a une solution qui permettrait d'accélérer un peu la procédure car les habitants de la Commune n'auront pas le déroulé de ce qui s'est dit, de ce qui s'est passé en temps réel. Il y a toujours ces fameux deux mois d'attente pour que l'on approuve le Procès-verbal. Je ne demande pas une réponse tout de suite mais peut-être pourrait on y réfléchir. Est-ce que cela pourrait être signé par nous via internet ? Ou faut-il attendre absolument ce délai de deux mois avant de pouvoir approuver ce Procès-verbal ? ».

Aude Davoine, Directrice Générale des Services prend la parole :

« Je n'ai pas de réponse miracle à vous apporter, juste vous préciser que le délai de deux mois dont vous parlez n'est pas un délai réglementaire. Le délai entre chaque Conseil est différent. Nous allons d'ailleurs très rapidement organiser un prochain Conseil Municipal. Pour tenter de répondre à votre demande, même si la Loi ne nous contraint plus à réaliser un compte-rendu, je peux le maintenir de façon plus détaillée ».

Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :

« Non, je trouve que le Procès-verbal est parfait, car tout y est. Ensuite, quelques petites remarques d'enseignant concernant un certain nombre de fautes d'orthographe, dont on pourra reparler ».

Aude Davoine, Directrice Générale des Services reprend la parole :

« Sur vingt-six pages, je pense que des fautes peuvent en effet m'avoir échappées ».

Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :

« Oui, enfin entre le « coût » et le « coup », ce n'est pas tout à fait la même chose. Je peux donc toutes les relever et les signaler pour la parution ».

Monsieur Pierre Dorchies, Maire, reprend la parole :

« Merci Pascal. S'il n'y a plus d'interventions, je vais passer au vote. Qui est contre ? **(Personne)**. Qui s'abstient ? **(Personne)**. Qui est pour l'approbation du Procès-verbal ? **(21 mains levées et 1 procuration « pour »)**. Merci.

Délibération 03-2023 : Election du Maire

Délibération numéro trois. Par courrier adressé à Monsieur le Préfet en date du 30 janvier 2023, Madame Odile RIGA a fait part de son souhait de mettre un terme à ses fonctions de Maire et de Conseillère Municipale de la Commune de Genech. Monsieur le Préfet du Nord a alors accepté cette démission par arrêté en date du 8 février dernier. Pour rappel, la démission du Maire est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat en application de l'Article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et effective à compter de la notification à l'intéressée, conformément à l'Arrêt d'Assemblée du Conseil d'Etat du 26 mai 1995 ETNA, Ministre des DOM-TOM. Pour information, cette notification a eu lieu, contre signature, en date du 15 février 2023. A partir du 15 février dernier, a donc commencé le délai de quinze jours pour procéder au remplacement du Maire, conformément à l'Article L.2122-2 du Code

précité. Nous allons donc procéder dans quelques instants à l'élection du Maire. Je vous rappelle qu'en application des Articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal ; si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Le quorum a été vérifié en début de séance et la désignation du secrétaire a été également votée : les présents, absents, absents excusés ainsi que le nom du secrétaire seront reportés sur le Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes. Nous devons maintenant désigner deux assesseurs au moins pour procéder à l'élection. Qui est volontaire pour être assesseurs ? (**Stéphanie BLANCHARD et Jean-Christophe CARLIER lèvent la main**). Stéphanie, Jean-Christophe ? Merci. Je vous propose donc de nommer Stéphanie Blanchard et Jean-Christophe Carlier assesseurs. (**Hervé GUYON arrive en cours de séance**). Bonsoir Hervé ! Les bulletins de vote et enveloppes vous ont été distribués avant le démarrage de la séance. Je vais maintenant faire appel à candidature : qui se présente au poste de Maire ? (**Anne WAUQUIER et Hugues MALFAIT lèvent la main**). Nous avons deux candidats : Anne WAUQUIER et Hugues MALFAIT. Merci. Je vous laisse noter sur le bulletin à votre disposition le candidat de votre choix (**Quelques minutes sont laissées**) ».

Hugues Malfait, Conseiller Municipal prend la parole :

« Avant de passer au vote, de nombreux genéchois me posent des questions concernant la démission du Maire. Ils aimeraient comprendre, d'ailleurs beaucoup d'entre eux sont là ce soir ; ils aimeraient comprendre, et c'est d'ailleurs à cela que sert un Conseil Municipal, pour s'expliquer ; vous avez toujours dit, notamment dans votre Profession de Foi, que vous souhaitiez communiquer avec la population. Donc c'est le moment ! Ce qui est choquant c'est que Madame le Maire a été élu par 556 Genéchois et que ce sont ses six adjoints qui lui ont demandé de démissionner. Je n'apporte pas de jugement. Je me fais juste le porte-parole des Genéchois et demande aux six adjoints de s'en expliquer. Il faut qu'il y ait une communication, ça sert à ça un Conseil Municipal pour que l'on puisse communiquer, que l'on puisse comprendre, sans aucun jugement ».

Monsieur Pierre Dorchies, Maire, reprend la parole :

« Hugues, on va s'arrêter là ! Je t'ai entendu, mais je ne répondrai pas aujourd'hui. Comme tu le sais, et tout le monde l'a entendu, Madame le Maire a donné sa démission au Préfet qui l'a accepté. Je pense que tu peux te rapprocher de la personne concernée pour en savoir plus, mais ce n'est pas le sujet ce soir ».

Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :

« Si c'est le sujet, c'est bien six adjoints qui ont demandé à Madame le Maire de démissionner ; c'est noté dans les articles de journaux. Vous devez vous expliquer, on est en démocratie ».

Monsieur Pierre Dorchies, Maire, reprend la parole :

« Mais l'explication a déjà été donnée. On ne va pas recommencer ».

Madame Laurence Dupisson, Quatrième Adjointe au Maire, prend la parole :

« Monsieur Malfait, j'aimerais savoir d'où vous tenez que six Adjointes ont exigé la démission de Madame le Maire. Etiez-vous caché dans mes chaussures ? De quel droit vous vous permettez de dire que six Adjointes ont demandé la démission de Madame le Maire ? Je sais comment vous pouvez dire ça Monsieur Malfait. Puisqu'à priori vous avez bu un café avec Madame le Maire alors que pendant des années vous vous êtes escrimé à la démolir à chaque Conseil Municipal ; et là aujourd'hui, vous êtes le chevalier blanc de Madame Odile Riga. Expliquez-moi donc ça ! Et je n'accepterai pas Monsieur Malfait, que vous puissiez faire de la diffamation en accusant les six Adjointes de la Commune ».

Monsieur Pierre Dorchies, Maire, reprend la parole :

« Nous allons arrêter là ».

Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :

« Non attendez, je suis désolé. On n'est pas sur le fond du problème et vous devez vous expliquer. Ça devient quand même problématique quand six Adjoints décident de faire démissionner un Maire qui a été élu par 556 Genéchois ».

Monsieur Pierre Dorchies, Maire, reprend la parole :

« Hugues, poses toi les bonnes questions. Si vraiment il y avait un réel débat sur ce qui s'est passé, l'équipe ne serait pas au complet ce soir. Personne de l'équipe n'a jeté l'éponge. Donc maintenant, je suis quelqu'un de respectueux et je ne vais pas faire le procès d'une personne qui n'est pas là pour se défendre. Je crois t'avoir répondu, on arrête. On va reprendre ses esprits, je pense que tout le monde a eu le temps de réfléchir. Je vais donc vous appeler par ordre alphabétique pour que vous puissiez aller voter : à l'appel de votre nom, je vous demanderai de vous lever, de prendre votre enveloppe contenant votre bulletin et de procéder au vote (**Monsieur le Maire invite les assesseurs à rejoindre la table de vote et lit la feuille de présence**). Le dernier conseiller a voté, nous allons donc immédiatement procéder au dépouillement (**Les enveloppes sont comptées. Monsieur le Maire, assisté des assesseurs et du secrétaire, procède à la lecture des bulletins**). Je vais vous donner les résultats du vote. Ont obtenu avec succès, Anne WAUQUIER 20 voix ; Hugues MALFAIT, 1 voix ; et nous avons 2 bulletins blancs. Anne, toutes mes félicitations ! Le Conseil Municipal t'a proclamé Maire de Genech, ça me fait chaud au cœur, surtout après 40 ans de Mairie (**Monsieur DORCHIES remet son écharpe de Maire à Anne WAUQUIER**) ».

Madame la Maire prend la parole :

« Bonsoir à toutes et tous. Tout d'abord, je tiens à vous remercier de m'avoir élue ce soir et de m'accorder votre confiance pour mener à bien ma mission de Maire. Cette élection, c'est le résultat d'une réflexion et d'une décision qui a été prise en équipe. Une équipe qui s'est formée grâce à Odile dont je salue aujourd'hui l'énergie dépensée à la constituer. Dans cette équipe, on se connaît bien, on travaille ensemble depuis trois ans. On connaît les qualités et les petits défauts de chacun et de chacune. Ces dernières semaines, on s'est vus encore plus qu'à l'accoutumée. Nous avons fait le bilan de ces trois ans, nous avons pris le temps de relire notre Profession de Foi et nous avons coché : ce qu'on a achevé, ce qui est en cours d'achèvement, ce qu'il nous reste à faire. Nous avons beaucoup échangé, nous avons beaucoup partagé nos points de vue. Puis on s'est dit : en 2019, Odile est venue nous chercher un par un pour constituer l'équipe. Aujourd'hui, après son départ, il nous a paru logique d'organiser une élection sans candidat pour définir qui serait à même d'endosser le rôle de chef d'orchestre pour finir de jouer la partition jusque 2026. Alors pour ceux qui ne savent pas ce qu'est une élection sans candidat : quand on est dans un groupe, on se demande qui pourrait mener l'équipe ; on prend un petit papier et on écrit le nom qui nous vient à l'esprit. Et c'est un binôme qui est sorti de cette élection : Pierre et moi. Un binôme pour conduire cette équipe, Pierre en tant que Premier Adjoint donc et moi en tant que Maire. Je sais que cette fonction est exigeante, et je suis déterminée à la mener avec énergie, ceux qui me connaissent savent que j'en ai, responsabilité, assertivité, humilité et pragmatisme. Depuis trois ans, tout comme mes colistiers, en tant qu'Adjointe à la Transition Ecologique et la démarche écocitoyenne, je suis beaucoup allée sur le terrain. Nous avons beaucoup travaillé et nous avons déjà honoré une grande partie de nos engagements contenus dans notre Profession de Foi. Pour exemples, je ne vais pas être exhaustive parce que quand on a coché on s'est dit que l'on avait fait pas mal de choses, environs les deux tiers de la Profession de foi : - on a finalisé notre Plan Local d'Urbanisme, un travail méticuleux, chronophage, que les Genéchois ne voient pas ou n'ont pas vu. L'enquêteur public tient ses permanences ce mois-ci, mais avant les gens n'ont pas vu le travail effectué ; - on a incité les genéchoises et les genéchois à la démarche écocitoyenne ; - on a végétalisé ; - on a mis en place un Repair café, les ateliers 0 déchets ; - on a travaillé l'écomobilité à l'école ; on a établi un véritable partenariat avec l'école et le CME ; - nous avons développé Ma Mairie En Poche, qui nous permet de mieux communiquer avec vous ; - on a mis en place une bourse au permis, les mercredis récréatifs ; - on soutient nos associations ; - on a créé un Genech'stival ; - on

soutient la Médiathèque ; - on a rénové le parc de jeux ; - on a créé un parcours sportif ; - nous sommes toujours présents aux côtés de nos aînés, pendant le COVID et après, et de notre population vulnérable grâce au CCAS ; - on a fait la promotion des gestes qui sauvent ; - on travaille avec la CCPC, notamment autour du schéma cyclable ; - on reste vigilants sur les dossiers qui nous interpellent, qui nous intéressent, comme la ligne Ascq-Orchies, je serai d'ailleurs à la Région demain pour le Comité de Pilotage, et les nuisances de l'aéroport. Je m'arrête là, parce que c'est long. A ce jour, les deux tiers de notre Profession de Foi ont été réalisés, je le disais tout à l'heure ; et il reste des choses à faire, et nous allons les faire ensemble ! On va le faire en équipe, avec la Chouette Equipe. On va le faire en équipe municipale : Pierre et moi avons rencontré Pascal et Hugues pour leur proposer de travailler autrement que pendant ces trois ans. Ils nous ont fait part de leur volonté d'être une opposition constructive, nous nous en réjouissons et nous les remercions. On va aussi faire ce travail au sein des instances communautaires, puisque vous savez tous qu'on a transféré une partie de nos compétences à la Communauté de Communes. Et on va surtout le faire avec vous, les Genéchoises et les Genéchois dans toute votre diversité. Nous allons travailler à l'aménagement de notre désormais « petite ville », les plus anciens diront que ce n'est plus un village : cet aménagement doit répondre aux défis liés au dérèglement climatique et aux conséquences de la crise énergétique. Nous avons la nécessité de tenter de freiner, à notre échelle, ce dérèglement, et surtout de s'y adapter. Cela va passer par : - la transition énergétique des bâtiments municipaux ; - Un « Mieux vivre ensemble », pas seulement un mieux habiter ensemble : comment bien grandir, comment bien vivre, comment bien vieillir à Genech, comment créer de nouveaux liens intergénérationnels, comment accueillir une population de jeunes ménages ; on va travailler la problématique liée aux mobilités : Alors non ! Je ne vais pas obliger tout le monde à prendre son vélo, même si vous me voyez toujours à vélo dans Genech, mais on va expliquer pourquoi, sur des petites distances, c'est bien de prendre le vélo, pour sa santé, pour la pollution. Je ne chercherai jamais à contraindre dans ces gestes écocitoyens mais plutôt à convaincre et à former, par exemple au travers de la fresque du climat ; on en a déjà faite une, et on va continuer, on va aussi la proposer aux enfants de l'école. Ensemble, nous vous proposons de construire le Genech de demain, dans une démarche participative, qui a manqué ces trois dernières années, au cours d'ateliers menés notamment par Hélène, et par toute l'équipe. Je sais pouvoir compter sur le dynamisme, la disponibilité, l'investissement, l'entrain, la loyauté de chacune et chacun, et surtout sur votre sens de l'intérêt général. Je rappelle la vision de notre équipe : « Nous avons tous à cœur d'être avec vous les acteurs de l'évolution de Genech pour donner envie d'y vivre en Harmonie dans un environnement préservé ». C'est cette vision qui était la base de notre liste quand on s'est présenté il y a trois ans, que les Genéchois ont choisi, et nous y croyons toujours pour répondre aux enjeux de notre commune. Je sais pouvoir également compter sur Aude, notre DGS. Elle nous dit : « Rêvez votre village ! Je vous accompagne dans la réalisation ! ». J'ai une entière confiance en elle, en ses compétences, en son professionnalisme, en sa grande disponibilité, en son esprit toujours positif. Merci beaucoup Aude d'être à mes côtés. Je sais pouvoir compter sur notre équipe d'agents municipaux qui sont quotidiennement au service des Genéchois. Je sais pouvoir compter sur vous, toute la population genéchoise, si investie dans les associations au service des Genéchois aussi, en tant que participants ou en tant que bénévoles. Pour terminer, je voudrais vous remercier d'être venus si nombreux et je voudrais aussi remercier plus particulièrement ma Maman, qui est là ce soir : je voudrais juste lui dire Maman tu as compris que j'étais bien entourée, donc ne t'inquiètes pas trop. Je voudrais remercier mes enfants, qui sont tous les trois là ce soir ; parce que c'est la source de la plupart de mes engagements, c'est en eux et en ce qu'on vit ensemble que je puise mon énergie, merci. J'ai également une pensée très émue pour trois personnes, qui sont aujourd'hui disparues : mon grand-père paternel, qui s'appelait André Wauquier, qui a été Conseiller Municipal, Adjoint et Maire de la Commune de Saint André pendant 44 ans, de la fin de la guerre à 1989 ; mon Papa, qui s'appelait aussi André, qui a été Conseiller Municipal et Adjoint au Maire de la Ville de Pérenchies ; ma grand-mère, Yvonne, qui a été Conseillère Municipale à la ville de Lambersart pendant 30 ans. Puissent leurs

actions, toujours tournées vers l'intérêt général, la solidarité, avec le sens du service public et le respect des valeurs républicaines me guider dans la mission qui m'est confiée aujourd'hui. C'est parti pour une nouvelle page de notre histoire communale ! Merci à toutes et tous. Je passe la parole à Pascal, qui souhaitait s'exprimer ».

Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :

« Merci Anne. Bonsoir à tous ! Au nom de mon groupe, je voulais faire une déclaration. J'en avais déjà fait une il y a trois ans ; elle n'avait pas servi à grand-chose pour être tout à fait honnête. Donc en ce qui concerne le groupe « Genech pour vous », nous continuerons à remplir pleinement notre rôle d'élus, même minoritaires, mais qui souhaitent une meilleure reconnaissance de la part de la majorité. Nous espérons enfin pouvoir nous exprimer et proposer sans être systématiquement refoulés au seul prétexte que nous ne faisons pas partie des dix-neuf élus de la liste « Tous acteurs ». Nous voulons notamment rappeler notre désir fort de mettre en avant la démocratie participative. Associer la population aux décisions constituait le cœur des programmes, nous continuerons de veiller à ce que cette promesse soit respectée. Nos concitoyens ont également souvent manifesté la crainte de voir notre village devenir un gros bourg, et perdre son caractère rural. Là encore, nous serons attentifs à l'évolution de Genech qu'il faut préserver. Je pense là encore, que nos listes y sont sensibles. Nous avons aussi souhaité que le quotidien des Genéchois soit amélioré. Nous continuerons à soutenir toute action allant dans ce sens. Le retour d'une Commission Ad Hoc serait la bienvenue. Les jeunes, avec un budget qui leur serait dédié, les personnes âgées, dont les besoins spécifiques doivent être listés et les aides appropriées, les agriculteurs, les commerçants et nos concitoyens qui doivent se déplacer pour se rendre à leur travail dans les meilleures conditions, tous attendent beaucoup de nous. Vous l'aurez compris, la contribution de notre groupe à la vie de la commune est très vivement souhaitée. Nous nous engagerons de façon déterminée, pour peu que, contrairement à ce que nous avons vécu ces dernières années, on nous en donne la possibilité. Nous y parviendrons si, et seulement si, la communication est sans faille, si tout le Conseil Municipal est informé de ce qui se passe dans chaque commission (nous y avons très souvent fait allusion en réunion de Conseil Municipal et dans nos tribunes), et ce, même s'il n'en est pas membre. Les commissions se doivent d'être réellement une force de proposition, les droits de l'opposition doivent être respectés et enfin et surtout, la population doit être régulièrement, non seulement informée, mais consultée. Des signes très encourageants sont apparus dernièrement auxquels nous avons répondu avec enthousiasme. Alors, malgré les turbulences que nous avons connues, malgré le rejet dont nous avons été les victimes jusqu'à présent, nous voulons à nouveau y croire ».

Madame la Maire reprend la parole :

« On va passer à l'élection des Adjoints.

Délibération 04-2023 : Détermination du nombre de postes d'Adjoints et élection des Adjoints

Par courrier en date du 8 février dernier, Monsieur le Préfet informait la Commune que conformément à l'Article L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lorsqu'il y a lieu à une nouvelle élection du Maire, il est procédé à une nouvelle élection des Adjoints. Avant de procéder à l'élection en tant que telle des Adjoints, le Conseil Municipal doit en fixer le nombre. En application des Articles précités, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit six Adjoints au Maire au maximum, puisque nous sommes vingt-trois. Pour rappel, le Conseil Municipal de Genech a déjà fixé à six le nombre des Adjoints au Maire. Au vu de ces éléments et par le fait que les différents projets à mettre en œuvre avant la fin du mandat nécessitent un investissement en temps et en personne des plus importants, puisque nombres d'entre nous travaillent aussi, on a une double activité, il est donc demandé à l'Assemblée de se prononcer sur le maintien du nombre de six postes d'Adjoints au Maire. Je vous propose donc

qu'il y en ait à nouveau six. Y a-t-il des questions ? Non ? On va donc passer au vote. Qui s'abstient sur le maintien du nombre des Adjoints ? **(1 main levée, Hugues Malfait)** Qui est contre ? **(Personne)** Qui est pour ? **(21 mains levées et 1 procuration « pour »)**. Donc, nous maintenons à six le nombre de postes d'Adjoints au Maire.

Nous allons maintenant passer à l'élection des Adjoints. Conformément aux Articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT, les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (Article L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT). Je propose ma liste d'Adjoints que je vais soumettre au vote et je laisse avec l'accord du Conseil Municipal un délai de cinq minutes pour que les deux autres listes ici présentes en proposent une. Les Adjoints de notre liste : - Pierre Dorchies, au suivi des Travaux et au Patrimoine Naturel ; - Laurence Dupison, à l'Action sociale, à l'Enfance et aux Seniors ; - David Merlin, à l'urbanisme stratégique et opérationnel et à la voirie ; - Hélène Soulard, à la Communication, à la Concertation et aux démarches écocitoyennes ; - Gautier Marson, à la Rénovation et à la Gestion des bâtiments ; - Stéphanie Blanchard, à la Culture, aux Evènements et Cérémonies et aux Ressources Humaines. Faut-il attendre les cinq minutes ? Est-ce quelqu'un veut présenter une autre liste ? Pascal ? Hugues ? Non ? Donc, le délai étant écoulé, je constate le dépôt d'une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire. Je vous propose de mettre donc liste une sur le bulletin de vote si vous le souhaitez ».

Jacques Degraeve, Conseiller Municipal prend la parole :

« J'ai une question. Est-ce que l'on peut voter à main levée ? ».

Madame la Maire reprend la parole :

« Non on va voter à bulletins secrets. Donc vous mettez liste une si vous le voulez. Je vais donc vous appeler par ordre alphabétique pour que vous puissiez aller voter : à l'appel de votre nom, je vous demanderai de vous lever, de prendre votre enveloppe contenant votre bulletin et de procéder au vote **(Madame la Maire invite les assesseurs à rejoindre la table de vote et lit la feuille de présence)**. Le dernier conseiller a voté, nous allons donc immédiatement procéder au dépouillement. Vous pouvez compter les enveloppes **(vingt-trois enveloppes sont comptées. Madame la Maire, assistée des assesseurs et du secrétaire, procède à la lecture des bulletins)**. Je vais vous donner les résultats du vote. Il y a 3 blancs et 20 voix pour la liste un. Nous proclamons Adjoints au Maire et installons immédiatement les candidats figurant sur ma liste. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation annexée à la présente délibération. Je vous félicite et vous demande de venir pour vous remettre vos écharpes **(Madame la Maire appelle un à un ses Adjoints pour la remise d'écharpe officielle)**. Avant de vous convier au verre de l'amitié, il y a une dernière délibération qui me concerne puisqu'il s'agit de la délégation du Conseil au Maire.

Délibération n°005-2023 : Délégation de pouvoirs consentie au Maire par le Conseil Municipal en application de l'Article L.2122-22 du CGCT.

L'Article L.2129-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune. Pour des raisons de rapidité et d'efficacité dans le traitement des dossiers, le Conseil Municipal a la faculté de déléguer au Maire des attributions dont la liste précise figure à l'Article L.2122-22 du CGCT, et selon des modalités figurant à l'Article L.2122-23 du Code précité. Je vous propose donc de me confier les délégations reprises sur le projet de délibération qui vous a été transmis. Avez-vous des questions ? Non ? Donc on va procéder au vote. Qui s'abstient ? **(1 main levée, Hugues Malfait)**. Qui est contre ? **(Personne)**. Qui est pour ? **(21 mains levées et 1 procuration « pour »)**. Je vais vous distribuer la charte de l'élu local que nous avons déjà eu il y a trois ans mais cela ne fait pas de mal d'avoir une petite pique de rappel sur les obligations des élus. Je distribuerai également les

pin's officiels de représentation, à tout le monde pendant le pot. Hugues veut prendre la parole ».

Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :

« Madame le Maire, j'ai écouté avec attention votre discours ».

Madame la Maire reprend la parole :

« Alors, en fait je voudrais que l'on dise Madame la Maire parce que je suis une femme et en tant que femme je voudrais que l'on dise Madame la Maire, merci ».

Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :

« Madame la Maire, j'ai écouté avec attention votre discours. Je l'ai trouvé chaleureux, familial, vous avez parlé de vos parents, c'est tout à votre honneur. Je l'ai même trouvé très câlinou, par rapport à votre voix, votre son ».

Madame la Maire reprend la parole :

« Excusez-moi mais ces propos sont un peu limites. Allez droit au but, on y va ».

Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :

« Donc je l'ai trouvé très câlinou, et j'ai trouvé votre voix très bisounours. Je ne doute pas un seul instant qu'avec ce type de discours, la commune ira loin. Concernant les élections et tout ce qui s'est passé, en fin de compte, vous parlez de renouveau mais vous prenez la même équipe et vous recommencez, vous ne seriez pas un peu à bout de souffle ? C'est une question que je me pose. Et concernant les attentes des genéchois de comprendre ce qui s'était passé avec Madame le Maire, je ne vais pas y revenir, je pensais quand même avoir des réponses, il n'y en a pas, nous sommes tous un peu dans l'expectative. Maintenant, en me référant un peu à votre Profession de Foi, dont vous faites allusion dans votre discours : protéger notre environnement, je n'en doute pas un instant, merci pour l'antenne SFR de 26 mètres de haut installée rue Blonde, ça va aider ; impliquer les Genéchois, vu ce qui s'est passé, j'ai un gros doute ; vivre ensemble, espérons-le. Je vous remercie ».

Madame la Maire reprend la parole :

« Lorsque l'on s'est rencontré avec Pierre, Monsieur Malfait, à la fin de notre entrevue au bout d'une heure, vous m'aviez dit, je vais être constructif, mais je ne vous dis pas tout de suite comment, je vous le dirai. Ce soir, nous avons bien vu la façon dont vous souhaitiez être constructif. Je remercie donc mon équipe, je vous remercie tous d'avoir assisté à cette séance et je vous invite à partager le verre de l'amitié. Je lève la séance, il est 20h05 ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements,

Vu la présentation du Procès-verbal ci-dessus,

Après en avoir délibéré à main levée par : **23** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** d'approuver le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2023 comme ci-dessus.

Signature du Secrétaire
de Séance :

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
les an, mois et jour susdits. Pour copie
conforme,

La Maire

Anne WAUQUIER

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de Séance désigné ainsi que Madame la Maire de GENECH, conformément à l'Article L.2121-23, alinéa 2 du CGCT.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Dès sa transmission au représentant de l'Etat et dans un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture, le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Collectivité ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.